

parisienne, tant il lui'a été aisé de s'accoutumer ici et lant elle s'y porte bien. J'en puis dire autant de moi. Adieu, j'aurai soin de vous faire tenir règlement tous les six mois vos dix-huit francs. Nous vous souhaitons toutes sortes de bénédictions tous tant que nous sommes. Mes compliments au R. P. Quillot. Je suis votre affectionné père.

DE LA MONNOYE.

V

A Paria, le 3 d'août 1712,

Je serois très fâché, mon fils, de vous retenir malgré vous en quelque lieu que ce fût. Ce n'a pas été à ma sollicitation que vous avez quitté Bar-sur-Aube, et quand vous y seriez retourné sans ma participation, pourvu que c'eût été de l'agrément de vos supérieurs, je n'y aurois pas trouvé à redire. Il est vrai que le R. P. Lachère vous ayant fait l'honneur de vous inviter à Dijon, j'aurois bien souhaité que le séjour ne vous en eût pas sitôt déplu. Mais comme on ne doit pas forcer son génie, que votre inclination vous appelle à Bar-sur-Aube, que les raisons même, sur lesquelles vous vous fondez pour cela, me paroissent très pertinentes, j'aurois tort de m'y opposer. Vous ferez, à la vérité, fort bien, de changer le moins que vous pourrez, mais quand vos changements se feront dans les règles, j'y donnerai toujours volontiers les mains, et il ne sera pas même besoin que vous me consultiez là dessus. M. Petitot qui vous rendra cette lettre vous en remettra une en même temps par laquelle je remercie le R. P. Lachère des bontez qu'il vous a témoignées. Il sera difficile que vous trouviez ailleurs un gardien de son mérite. Je vous souhaite toutes sortes de prospéritez et suis votre très affectionné père.

DE LA MONNOYE.

Votre mère, votre frère et votre sœur vous embrassent. Ne nous oubliez pas dans vos prières.

VI

A Paris, le 11 janvier 1716.

J'ai lu avec plaisir, mon fils, votre lettre datée de Bar-sur-Aube le sixième de ce mois. Elle m'apprend que vous exercez votre mémoire avec succès. L'A vent que vous venez de prêcher en est une bonne preuve, et le Carême auquel vous vous préparez en sera 'encore une meilleure. Je suis bien persuadé qu'outre l'honneur que peuvent vous faire ces prédications vous en recueillez encore du profit. Il n'y en a pas une qui ne doive tout au moins vous valoir un écu. Je suppose de plus que vous êtes logez et défrayez vous et le religieux votre compagnon. L'ordre est d'en user ainsi partout. La disette d'argent où je me trouve m'avoit empêché de pourvoir sur la fin du mois dernier au paiement de vos dix-huit francs. M. Petitot néanmoins m'avoit témoigné qu'il feroit volontiers pour moi cette avance, et comme il est exact observateur de sa parole, je ne doute pas